

-K.D-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

RELIEVE DES FRAIS DE JUSTICE PAR JUGE DE POLICE
A. d'ARIAN durant le mois de novembre.

N°	: N° Jugement :	Nom-s	: Sommes	: Quittances	: Dates
1	: 14	: BUREGEYA	: 69,-	: 931/1408	: 14.11.

CERTIFIE SINCERE ET VERTIBLE ET ARRETE A LA SOMME : SOIXANTE NEUF FRANCS.

Ruhengeri, le 30 novembre 1955.-
Le Juge de Police. A. d'ARIAN.,

Quitt. n° 931/0292/c
du 30/nov



[Handwritten signature]